

ZOOM



Conception et réalisation : LPO Auvergne (G. Le Roux)

LA ROSELIÈRE

J.J Lallemand



Héron pourpré
F. Journeaux



Blongios nain
J.C Lablanquie



Rousserolle effarvée
R. Riols

Une des richesses de la Sologne bourbonnaise demeure son fabuleux nombre d'étangs : près de 600 au total (dont 215 dans la ZPS) ! Importants pour les activités humaines (pisciculture, pêche, loisirs), ces milieux le sont également pour la biodiversité, car ils abritent un grand nombre d'espèces. Parmi les multiples habitats humides, un se distingue tout particulièrement : **les roselières**. Les roselières sont des formations végétales constituées de grands héliophytes (plantes semi-aquatiques), comme les roseaux, d'où leur nom. Elles se développent dans les eaux stagnantes ou à écoulement lent. Ils en existent de nombreuses variantes : typhaies, phragmitaies, cariçaies...

Ces milieux ont très fortement régressé en Sologne bourbonnaise depuis la fin des années 70 (évolution des pratiques agricoles et de la gestion des étangs, introduction d'espèces animales envahissantes). Cette raréfaction s'est accompagnée de celle des nombreuses espèces d'oiseaux inféodées à ces formations (= espèces paludicoles), pour la plupart fortement menacées en Auvergne. Le **héron pourpré** et le **blongios nain**, autrefois nicheurs en Sologne, ont quasiment disparu. D'autres, comme la **rousserolle effarvée**, ont vu leur population fortement diminuer.

Ainsi, des actions de conservation et de restauration des roselières en Sologne bourbonnaise demeurent prioritaires, aussi bien pour la sauvegarde du patrimoine culturel local que pour les espèces d'oiseaux.

Ces milieux ont très fortement

Retrouvez les actualités de la Sologne bourbonnaise sur le web:

www.solognebourbonnaise.n2000.fr

CONTACTS :

Guillaume Le Roux ;

Coordinateur LPO Auvergne
2 bis rue du Clos-Perret
63100 Clermont-Ferrand
Tel : 07 77 82 88 22
Courriel : guillaume.leroux@lpo.fr

Florian Veron ;

CEN Allier
Maison des associations
Rue des Écoles
03500 Châtel-de-Neuvre
Tel : 04 70 42 89 34

Adrien Bazin ;

CRPF Auvergne
10 rue Fausses Braies
03000 Moulins
Tel : 04 70 44 70 89



Bulletin Natura 2000

ZPS Sologne bourbonnaise

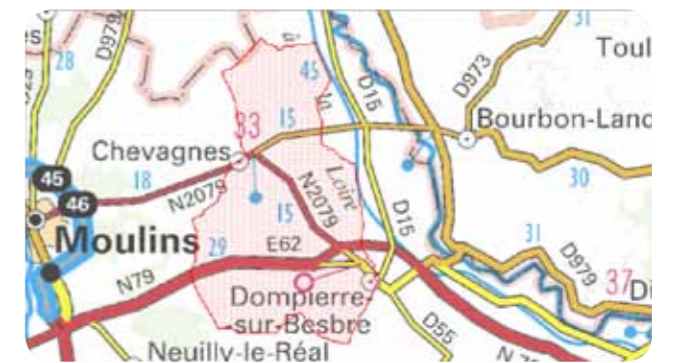
Bulletin n°1 — Décembre 2011



Le site Sologne bourbonnaise a été désigné par arrêté ministériel en avril 2006 comme Zone de Protection Spéciale, dans le cadre du réseau européen Natura 2000, pour sa grande richesse en oiseaux.

Après validation du Document d'objectifs le 12 mai 2011 par monsieur le Préfet de l'Allier, la phase d'animation a dès lors pu commencer. C'est la **Ligue pour la Protection des Oiseaux Auvergne** qui a été choisie pour mener à bien cette mission.

Une collaboration avec le Centre Régional pour la Propriété Forestière Auvergne (CRPF Auvergne), aux compétences reconnues pour le volet forestier, et le Conservatoire d'Espaces Naturels Allier (CEN Allier) pour la mise en place des mesures agro-environnementales territorialisées (MAETs), nous a paru pertinente pour la mise en œuvre de ce Document d'Objectifs sur ce territoire.



Ce premier bulletin d'information va non seulement présenter quelques caractéristiques de cette zone Natura 2000 (diversité des milieux présents, oiseaux associés), mais aussi faire le bilan des actions réalisées au cours de cette année 2011 par l'ensemble des 3 structures.

Enfin, il vous proposera un zoom sur un habitat naturel symbolique de la Sologne bourbonnaise et hébergeant une biodiversité exceptionnelle : **les roselières**.

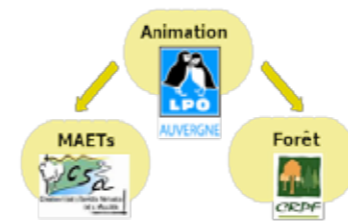


Schéma de l'animation de la ZPS Sologne bourbonnaise





LA FORÊT représente un enjeu majeur pour la Sologne bourbonnaise puisqu'elle recouvre 4 259 ha, soit 19,2% de sa surface. Ces milieux appartiennent presque exclusivement à des propriétaires privés, l'ONF gérant seulement 200 ha de forêt communale. L'essence dominante est le chêne. L'exploitation économique de ces boisements est une activité importante en Sologne bourbonnaise. Le traitement en futaie irrégulière, dominant aujourd'hui, permet de concilier à la fois développement économique et préservation de la biodiversité. Cependant, la conservation de gros arbres âgés et/ou morts sur des superficies suffisantes s'avèrent indispensables. En effet, de nombreuses espèces d'oiseaux d'intérêt européen, comme l'Aigle botté ou les pics mar et noir en ont besoin.



ESPECES FORESTIERES

Rapaces :

- ***AIGLE BOTTÉ** : 2 à 5 couples dans la zone. Espèce pour laquelle l'Auvergne a une grande responsabilité au niveau national pour sa préservation
- ***MILAN NOIR**
- ***BONDRÉE APIVORE**

Pics

- ***PIC MAR** : bastions de l'espèce, les grandes chênaies de l'Allier abritent les plus fortes densités régionales.
- ***PIC NOIR**
- ***CIGOGNE NOIRE**: espèce très rare dans la région. Recherche les grands boisements feuillus de plaine, parsemés de petits cours d'eau ou de fossés.

LA FORET: CHIFFRES CLES

- 19,2% : part de la forêt dans la ZPS
- 95% : part des propriétés forestières privées
- 200 : nombre de propriétaires forestiers
- 80% : part des peuplements de feuillus (chênes)
- 26 : nombre de plans simples de gestion (PSG)

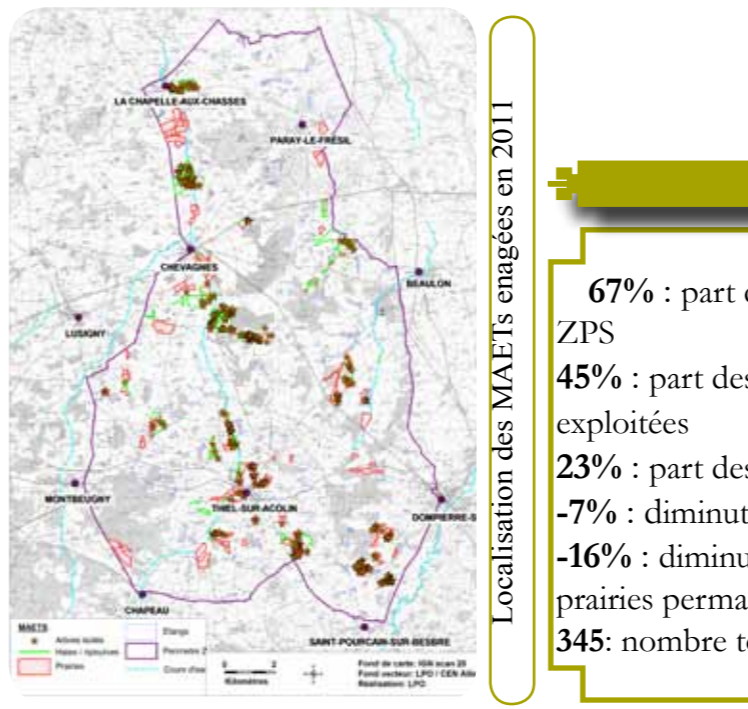
BILAN DES ACTIONS MENEES EN 2011

- 158 propriétaires forestiers informés
- 1 **CONTRAT NATURA 2000** signé : mesures « irrégularisation des peuplements » (5,82 ha) et « maintien d'arbres sénescents » (9 arbres)
- 1 **CHARTRE NATURA 2000** signée: bois des Millets (110 ha)



Localisation de la chartre Natura 2000 «bois des Millets»
source: CRPF Auvergne

LES MILIEUX AGRICOLES jouent un rôle essentiel au sein de la ZPS Sologne bourbonnaise. Ils s'étendent sur près de 15 000 ha, soit 67% de la surface totale. Traditionnellement consacrées à l'élevage bovin extensif (Charolais), les activités agricoles s'orientent désormais de plus en plus vers les grandes cultures, céréales et maïs, parfois irriguées. Ce système couplé élevage/céréales est aujourd'hui le plus utilisé en Sologne bourbonnaise. Les paysages agricoles sont importants pour de nombreuses espèces d'oiseaux d'intérêt européen, notamment les prairies bocagères, les haies et arbres isolés qui ont fortement régressé au cours des 20 dernières années. C'est pourquoi le maintien d'une agriculture raisonnée, associant élevage et polycultures, s'avère essentiel dans la préservation des espèces d'oiseaux agricoles.



BILAN DES ACTIONS (MAETs) MENEES EN 2011

- 18 exploitations signataires réparties sur 9 communes
- 696 ha de prairies contractualisées, soit 10% de la superficie prairiale de la ZPS
- 41 km de haies et 7 km de ripisylve préservés
- 838 arbres isolés maintenus



ESPECES AGRICOLES

Rapaces:

- ***BUSARD CENDRÉ** : niche au sol dans les cultures

Passereaux

- ***ALOUETTE LULU**
- ***PIE-GRIÈCHE ÉCORCHEUR**

Echassiers

- ***OEDICNÈME CRIARD** : recherche cultures, friches et jachères pour se reproduire.
- ***CIGOGNE BLANCHE** : contrairement à la cigogne noire, niche en milieu bocager. La présence de prairies lui est indispensable.

L'AGRICULTURE: CHIFFRES CLES

- 67% : part des espaces agricoles dans la ZPS
- 45% : part des prairies au sein des superficies exploitées
- 23% : part des cultures céréalières et du maïs
- 7% : diminution de la SAU en 20 ans
- 16% : diminution en 20 ans de la part des prairies permanentes
- 345: nombre total d'exploitations agricoles

BILAN DES ACTIONS (MAETs) MENEES EN 2011

- 18 exploitations signataires réparties sur 9 communes
- 696 ha de prairies contractualisées, soit 10% de la superficie prairiale de la ZPS
- 41 km de haies et 7 km de ripisylve préservés
- 838 arbres isolés maintenus

